Plainte devant la CPI à l'encontre du Procureur général burundais

RTBF, 23 avril 2016 Burundi : des avocats des victimes portent plainte devant la CPI Un collectif d'avocats d\(\text{\text{\text{Q}}}\) fendant les familles de victimes d'ex©cutions extrajudiciaires présumées au Burundi, comptant dans ses rangs le Belge Bernard Maingain (photo), a déposé plainte à l'encontre du procureur général burundais, Valentin Bagorikunda, devant le bureau du procureur de la Cour pénale internationale (CPI) pour "entrave à la justice de la Cour", a-t-il annoncé vendredi. Ces avocats avaient saisi le mois dernier la CPI, affirmant agir au nom de 60 familles, dont certains membres ont selon elles été victimes d'exécutions extrajudiciaires au Burundi, un pays plongé depuis un an dans une grave crise politique. "Une menace tant à l'égard des familles que de leurs avocats" En réaction, Bagorikunda avait, dans un communiqué publié le 29 mars, mis en garde ces familles contre le risque de manipulation dont ils peuvent faire l'objet "en confiant leurs plaintes à des gens qui ont des agendas autres que celui de la justice". "Ce faisant, le procureur général du Burundi tente d'entraver l'action des familles de victimes aupr\(\tilde{A} \) de la CPI. Son communiqu\(\tilde{A} \) est, tr\(\tilde{A} \) clairement, une menace tant à l'égard des familles que de leurs avocats", ont dénoncé vendredi ces derniers. Il s'agit d'Armel Niyongere, avocat au barreau du Burundi et grande figure de la société civile burundaise aujourd'hui en exil, de Léon Lef Forster, avocat au barreau de Paris, et de Me Bernard Maingain, avocat au barreau de Bruxelles trÃ"s engagé dans de nombreux dossiers politiques. Le procureur n'a pas ouvert les dossiers, selon la défense Dans un communiqué, les avocats rappellent également que le procureur général a, comme toute autorité judiciaire en charge des poursuites dans un pays la faculté d'ouvrir et de gérer d'office les dossiers concernant les assassinats intervenus dans son pays. La défense constate que le communiqué du procureur général est l'aveu qu'il ne semble pas avoir ouvert les dossiers. Dans ces conditions, les avocats de la défense ont déposé plainte à l'encontre de Bagorikunda, devant le bureau du procureur de la CPI, Fatou Bensouda, pour entrave à la justice de la Cour, expliquent les trois avocats. Bujumbura a nié jusqu'ici les cas d'exécutions extrajudiciaires dénoncés par plusieurs organisations des droits de l'Homme, accusant plutà t une partie de son opposition, désormais armée, d'être à l'origine de ces exactions. Dix mois de crise politique Le Burundi est plongé depuis plus de dix mois dans une crise politique profonde, née de la volonté du président Pierre Nkurunziza de se maintenir au pouvoir pour un troisià me mandat, qu'il a obtenu en juillet. Les violences, désormais armées, ont déjà fait plus de 400 morts - 900 selon certaines sources - et poussé plus de 250 000 personnes à quitter le pays, alors que l'ONU et les organisations des droits de l'Homme ont dénoncé de nombreux cas d'arrestations arbitraires, de torture, de disparitions forcées, d'exécutions extrajudiciaires, ainsi que l'existence de fosses communes, avec Belga